ENTREPRISES





► ENTREPRISE OU GROUPE DE MOINS DE 100 SALARIÉS EXPATRIÉS adhérant à la CFE

Les cotisations sont calculées par rapport au plafond annuel de la Sécurité sociale soit 41 136 €. NB : les bases de calcul des cotisations sont expliquées sur notre site www.cfe.fr

Maladie - maternité - invalidité

Ressources annuelles		Égales ou supérieures à 41 136 €	Entre 27 424 € et 41 135 €	Inférieures à 27 424€	
Catégorie] re	2°	3°	
Montant trimestriel	Salarié de moins de 30 ans	444€ Tx:4,312%	294 € Tx:4,312%	222 € Tx:4,312%	
	Salarié entre 30 et moins de 35 ans	501 € Tx:4,851%	333€ Tx:4,851%	249 € Tx:4,851%	
	Salarié de 35 ans et plus	555€ Tx:5,390%	369 € Tx:5,390%	276 € Tx:5,390%	
	Option Indemnités journalières, Capital décès	66 € Tx:0,640%	45 € Tx:0,640%	33 € Tx:0,640%	

2 Accidents du travail - maladies professionnelles

Entre	eprise ou groupe	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 18 650 €	Base annuelle maximale de cotisations : 149 200 €
_	Adhérent seulement à l'assurance accidents du travail	1,15 % (2)	54 €	429 €
Montant trimestriel	Adhérent à l'assurance accident du travail et à l'assurance maladie	1,00 % ⁽²⁾	48 €	372 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus.

3 Vieillesse (retraite) - veuvage taux 17,75 %

Ressources annuelles	Égales ou supérieures à 41 136€	Entre 20 568 € et 41 135 €	Inférieures à 20 568 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
Catégorie] re	2°	3°	4 ^e
Base de calcul de la cotisation	41 136 €	30852€	20 568 €	10284€
Montant trimestriel(1)	1824 €	1368 €	912 €	456 €

⁽¹⁾ Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français.

Pour les membres de la famille du salarié expatrié, la Caisse des Français de l'étranger propose :

JeunExpat Santé

Conjoint d'expatrié

Assurance retraite (vieillesse) personne chargée de famille, par trimestre 17,75 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2022 (10,57 €)

951 €

Il peut aussi adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).

⁽¹⁾ option voyages travail d'expatriation (aller-retour) incluse dans le tarif de base sans surcoût.

⁽²⁾ Taux commun avant déduction de la ristourne éventuelle.

► ENTREPRISE OU GROUPE DE PLUS DE 100 SALARIÉS EXPATRIÉS

Les cotisations sont calculées par rapport au plafond annuel de la Sécurité sociale soit 41 136 €.

NB : les bases de calcul des cotisations sont expliquées sur notre site www.cfe.fr

1 Maladie - maternité - invalidité

		De 100 à 399 salariés expatriés				Plus de 400 salariés expatriés		
Ressources annuelles		Égales ou supé- rieures à 41 136 €			Égales ou supé- rieures à 41 136 €	Entre 27 424 € et 41 135 €	Inférieures à 27 424 €	
Catégorie] re	2e	3e] re	2e	3∘	
Montant trimestriel	Salarié de moins de 30 ans	381 € Tx:3,712%	255 € Tx: 3,712%	189 € ^{Tx:} 3,712%	363 € Tx: 3,512%	240 € Tx: 3,512%	180 € Tx: 3,512%	
	Salarié entre 30 et moins de 35 ans	429 € Tx:4,176%	285 € ^{Tx:} _{4,176%}	213 € ^{Tx:} _{4,176%}	408 € Tx: 3,951%	270 € Tx: 3,951%	201€ Tx: 3,951%	
ant tr	Salarié de 35 ans et plus	477 € Tx:4,640%	318 € ^{Tx:} _{4,640%}	237 € ^{Tx:} _{4,640%}	453 € ^{Tx:} _{4,390%}	300€ Tx: 4,390%	225 € ^{Tx:} _{4,390%}	
Mont	<u>Option</u> Indemnités journalières, Capital décès	66 € Tx:0,640%	45 € Tx:0,640%	33 € Tx:0,640%	66 € Tx:0,640%	45 € Tx:0,640%	33 € Tx:0,640%	

2 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Entreprise ou groupe	Nombre d'expatriés	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 18 650 €	Base annuelle maximale de cotisations : 149 200 €
Montant trimestriel	Adhérant seulement à l'assurance accidents du travail	plus de 100	1,15 %(1)	54 €	429 €
	Adhérant à l'assurance accidents du travail et à l'assurance maladie	entre 100 et 399	0,90 %(1)	42 €	336 €
		plus de 400	0,80 %(1)	39 €	297 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus

3 Vieillesse (retraite) - veuvage taux 17,75 %

Ressources annuelles	Égales ou supérieures à 41 136 €	Entre 20 568 € et 41 135 €	Inférieures à 20 568 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
Catégorie] re	2 ^e	3°	4 е
Base de calcul de la cotisation	41 136€	30 852€	20 568 €	10 284 €
Montant trimestriel(1)	1 824 €	1368€	912€	456 €

⁽¹⁾ Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français

Pour les membres de la famille du salarié expatrié, la Caisse des Français de l'étranger propose :

JeunExpat Santé

Maladie-maternité	par trimestre	93	€
-------------------	---------------	----	---

Conjoint d'expatrié

Assurance vieillesse

951€

personne chargée de famille, par trimestre 17,75 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2022 (10,57 €)

Il peut aussi adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).

⁽¹⁾ Taux commun avant déduction de la ristourne éventuelle.